

Majjhima Nikāya 69

Gulissāni Sutta

À Gulissāni

1. Voici ce que j'ai entendu. En une occasion, le Bienheureux se trouvait à Rājagaha dans le Bosquet de Bambous, au Sanctuaire des Écureuils.
2. Et en cette occasion un bhikkhu nommé Gulissāni, un habitant-des-forêts au comportement relâché, était venu rendre visite à la Sangha pour quelque affaire ou autre. Le vénérable Sāriputta s'adressa aux bhikkhus en référence au bhikkhu Gulissāni ainsi :
3. « Amis, quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il devrait être respectueux et révérencieux envers ses compagnons dans la sainte vie. S'il est irrespectueux et irrévérencieux envers ses compagnons dans la sainte vie, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il est irrespectueux et irrévérencieux envers ses compagnons dans la sainte vie ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu à la Sangha et vit dans la Sangha devrait être respectueux et révérencieux envers ses compagnons dans la sainte vie.
4. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il devrait être habile dans la façon correcte d'agir en ce qui concerne les sièges ainsi : 'Je vais m'asseoir de telle façon que je ne vais pas empiéter sur les anciens bhikkhus et ne vais pas dénier un siège aux nouveaux bhikkhus.' S'il n'est pas habile dans la façon d'agir correcte en ce qui concerne les sièges, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il ne sait même pas ce qui se rapporte au comportement correct ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu à la Sangha et vit dans la Sangha devrait être habile dans la façon d'agir correcte en ce qui concerne les sièges.
5. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il ne devrait pas entrer dans le village trop tôt ou revenir trop tard dans la journée. S'il entre dans le village trop tôt ou revient trop tard dans la journée, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il entre dans le village trop tôt et revient trop tard dans la journée ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu à la Sangha et vit dans la Sangha ne devrait pas entrer dans le village trop tôt ou revenir trop tard dans la journée.
6. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il ne devrait pas partir avant le repas ou après le repas pour visiter des familles. S'il va visiter des familles avant le repas ou après le repas, il y aura ceux qui diront de lui : 'Certainement, ce vénérable habitant-des-forêts, quand il reste seul dans la forêt, faisant ce qu'il veut, doit avoir l'habitude de rendre des visites inopportunes, puisqu'il se comporte ainsi quand il est venu à la Sangha.' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu la Sangha et vit dans la Sangha ne devrait pas partir avant le repas ou après le repas pour visiter des familles.
7. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il ne devrait pas être hautain et vain de sa personne. S'il est hautain et vain de sa personne, il y aura ceux qui diront de lui : 'Certainement, ce vénérable habitant-des-forêts, quand il reste seul dans la forêt, faisant ce qu'il veut, doit généralement être hautain et vain de sa personne, puisqu'il se comporte ainsi quand il est venu à la Sangha.' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu la Sangha et vit dans la Sangha ne devrait pas être hautain et vain de sa personne.

8. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il ne devrait pas être grossier et relâché dans sa parole. S'il est grossier et relâché dans sa parole, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il est grossier et relâché dans sa parole ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu à la Sangha et vit dans la Sangha ne devrait pas être grossier et relâché dans sa parole.

9. « Quand un bhikkhu habitant-des-forêts vient à la Sangha et vit dans la Sangha, il devrait être facile à corriger et devrait s'associer avec de bons amis. S'il est difficile à corriger et s'associe avec de mauvais amis, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il est difficile à corriger et s'associe avec de mauvais amis ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts qui est venu à la Sangha et vit dans la Sangha devrait être facile à corriger et devrait s'associer avec de bons amis.

10. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait garder les portes de ses facultés des sens. S'il ne garde pas les portes de ses facultés des sens, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il ne garde pas les portes de ses facultés des sens ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait garder les portes de ses facultés des sens.

11. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être modéré en mangeant. S'il n'est pas modéré en mangeant, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il n'est pas modéré en mangeant ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être modéré en mangeant.

12. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être dévoué à la vigilance. S'il n'est pas dévoué à la vigilance, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il n'est pas dévoué à la vigilance ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être dévoué à la vigilance.

13. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être énergique. S'il n'est pas énergique, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il n'est pas énergique ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être énergique.

14. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être établi dans la pleine conscience. S'il est inattentif, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il est inattentif ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être établi dans la pleine conscience.

15. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être concentré. S'il n'est pas concentré, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il n'est pas concentré ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être concentré.

16. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être sage. S'il n'est pas sage, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il n'est pas sage ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait être sage.

17. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer au Dhamma supérieur et la Discipline supérieure. Il y a ceux qui posent une question à un bhikkhu habitant-des-forêts à propos du Dhamma supérieur et de la Discipline supérieure. Si, étant ainsi questionné, il est incapable de répondre, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisque quand on lui pose une question à propos du Dhamma supérieur et de la Discipline supérieure il est incapable de répondre ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer au Dhamma supérieur et la Discipline supérieure.

18. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer à ces libérations qui sont paisibles et immatérielles, transcendant les formes. Il y a ceux qui posent une question à un bhikkhu habitant-des-forêts à propos des libérations qui sont paisibles et immatérielles, transcendant les formes. Si, étant ainsi questionné, il est incapable de répondre, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisque quand on lui pose une question à propos de ces libérations qui sont paisibles et immatérielles, transcendant les formes, il est incapable de répondre ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer à ces libérations qui sont paisibles et immatérielles, transcendant les formes.

19. « Un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer à l'état surhumain. ces libérations qui sont paisibles et immatérielles, transcendant les formes. Il y a ceux qui posent une question à un bhikkhu habitant-des-forêts à propos de l'état surhumain. Si, étant ainsi questionné, il est incapable de répondre, il y aura ceux qui diront de lui : 'Qu'a gagné ce vénérable habitant-des-forêts à rester seul dans la forêt, faisant ce qu'il voulait, puisqu'il ne connaît même pas le but pour lequel il est parti [de la vie de foyer vers la vie sans foyer] ?' Puisqu'il y aura ceux qui diront ceci de lui, un bhikkhu habitant-des-forêts devrait se consacrer à l'état surhumain.

20. Quand ceci fut dit, le vénérable Mahā Moggallāna demanda au vénérable Sāriputta : « Ami Sāriputta, ces choses devraient-elles être entreprises et pratiquées seulement par un bhikkhu habitant-des-forêts ou aussi par un habitant près d'un village ? »
« Ami Moggallāna, ces choses devraient être entreprises et pratiquées même par un bhikkhu habitant-des-forêts, alors combien plus par un qui habite près d'un village ? »

Vous êtes libres de copier, distribuer et transmettre ce texte sous les conditions suivantes : qu'il soit exclusivement utilisé à but non commercial, qu'il ne soit pas modifié sans permission, que les redistributions se fassent sous les mêmes conditions d'utilisations, et que soit inclus ceci :

Traduit par Pháp Thân, d'après 'The middle length discourses of the Buddha : a new translation of the Majjhima Nikāya / original translation by Bhikkhu Ñānamoli ; translation edited and revised by Bhikkhu Bodhi' avec l'aimable permission de Wisdom Publications www.wisdompubs.org et Bhikkhu Bodhi.